



Septembre à décembre 2023 - n° 60

Sommaire

Edito p 1

Réserve Naturelle de Saint-Mesmin p 2

Inventaires et expertises biodiversité p 4

Environnement p 9

Vie associative p 10

EDITO



Marais asséchés en Sologne © N. Déjean

Préserver la ressource en eau, un impératif !

Les événements météo du début de l'année 2023 – année pour l'instant en moyenne la plus chaude en France depuis que les mesures de températures sont consignées – font prendre conscience qu'il y a un urgent problème à résoudre pour essayer de sauver la planète et ses occupants...

Et pourtant, il reste des sceptiques sur le changement climatique qui ne croient pas que l'emballement de ces dernières décennies ait un rapport avec les activités anthropiques... alors même que leur impact a été démontré depuis de nombreuses années par les experts du GIEC*.

Les conséquences de l'activité humaine sont telles que la communauté scientifique est en cours de validation d'une nouvelle ère géologique, l'Anthropocène - l'ère de l'être humain - son point de référence géologique, le fameux « clou d'or », serait localisé au Canada, dans le lac Crawford (information juillet 2023)**.

C'est dire s'il faut se retrousser les manches et que nous avons du pain sur la planche !

Depuis les années 2000, LNE construit et propose à nos concitoyens, via les collectivités territoriales, des opérations d'éducation à l'environnement dans le but de faire changer les regards et évoluer les pratiques vers plus de protection de l'environnement...

Le point commun à tous nos programmes de sensibilisation : l'eau ; la protection de la ressource en eau face aux

pesticides, et désormais face au changement climatique. **L'eau, notre bien commun, essentielle à toute vie.**

Dans le nouveau livret de la collection OBJECTIF CLIMAT 2030 (à paraître en fin d'année), Pascal, notre rédacteur, rappelle que même si nous ne pouvons prévoir l'évolution des quantités annuelles de précipitations en l'état des projections climatiques actuelles, il faut cependant s'attendre à un changement de leur répartition dans l'année. Cela engendrera des conséquences majeures tant sur le débit moyen des cours d'eau que sur la capacité de recharge des nappes phréatiques, déjà en difficulté comme la nappe de Beauce, par exemple. Les travaux des scientifiques du GIEC, sur ce sujet, sont édifiants et malheureusement fort peu optimistes...

Par notre engagement et nos actions, nous faisons partie des gens qui pensent que « tout n'est pas foutu » et « que notre avenir est encore entre nos mains » ; aussi continuons-nous à travailler pour encourager les uns et les autres à agir au quotidien, personnellement ou collectivement, pour s'adapter au changement en cours tout en préservant la qualité et la quantité de notre ressource en eau.

Merci pour ce que vous faites déjà à votre niveau, et pour aller plus loin, rejoignez-nous, nous avons besoin de toutes les bonnes volontés pour avancer.

Didier Papet, co-président

* Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat

** [https://www.actu-environnement.com/ae/news/anthropocene-point-reference-geologique-42364.php4#ntrack=cXVvdGkkaWVubmV8MzM0OQ%3D%3D\[NTEyNTM2\]](https://www.actu-environnement.com/ae/news/anthropocene-point-reference-geologique-42364.php4#ntrack=cXVvdGkkaWVubmV8MzM0OQ%3D%3D[NTEyNTM2])



Un suivi photographique des paysages de la réserve

Depuis 2010, l'équipe de la réserve naturelle revient chaque année sur la **trentaine de points de vue** identifiés dans le cadre de ce suivi photographique, qui est à nouveau inscrit dans le plan de gestion 2023-2032. Prairies, boisements, mares, îles de Loire et berges sont ainsi photographiés selon un protocole rigoureux, afin de pouvoir comparer l'évolution des paysages au fil du temps. Les crues et les étiages, les travaux sur les digues ou autres interventions humaines, peuvent être ainsi gardés en mémoire grâce à l'archivage des fichiers collectés.

La Mission Val de Loire, chargée de gérer le site « Val de Loire Patrimoine Mondial » inscrit à l'UNESCO, met

également en place un observatoire photographique participatif des paysages sur le département du Loiret. 50 points de vue ont été choisis et photographiés une première fois par un photographe professionnel, entre Sully-sur-Loire et Meung-sur-Loire. Certains de ces sites sont situés sur le territoire de la réserve naturelle, et nous allons les intégrer au suivi des paysages que nous menons.

Si la démarche vous intéresse, vous pouvez, vous aussi, participer à cet observatoire en choisissant un ou deux points de vue, proches de chez vous, parmi les 50 points proposés dans le département.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à prendre contact auprès d'Imola Gebauer (gebauer@mission-valde Loire.fr), qui coordonne ce projet à la Mission Val de Loire.



Point photo n°14-2010 © D.Hémeray



Point photo n°14-2015 © D.Hémeray



Point photo n°14-2023 © T. Vaisy

De belles découvertes botaniques

La réserve naturelle de Saint-Mesmin abrite plus de 700 espèces de plantes et les inventaires permettent chaque année de suivre les stations d'espèces patrimoniales connues, mais aussi de faire de nouvelles découvertes.

C'est ainsi que l'année 2023 aura été faste pour l'**Odontite de Jaubert** (*Odontites jaubertianus*), espèce protégée au niveau national et classée vulnérable en région Centre-Val de Loire. Cette espèce des milieux secs est une des **rare espèces endémiques des plaines françaises**. Une



Odontite de Jaubert
© M. Chantereau

seule station était connue dans la réserve jusqu'alors, à Chaingy, mais 3 nouvelles ont été découvertes en fin d'été : une sur la Pointe de Courpain et deux sur les îles de Mareau-aux-Prés. La réserve naturelle protège ainsi plus d'**une centaine de pieds** de cette plante aux petites fleurs jaunes discrètes, qui figure parmi les quinze espèces dont la protection est prioritaire sur ce territoire.

La **Scille d'automne** (*Prospero autumnale*) est une plante protégée en région Centre, qui se développe sur les prairies sableuses de bord de Loire. Une station de quelques pieds (moins de 5 !) était observée chaque année

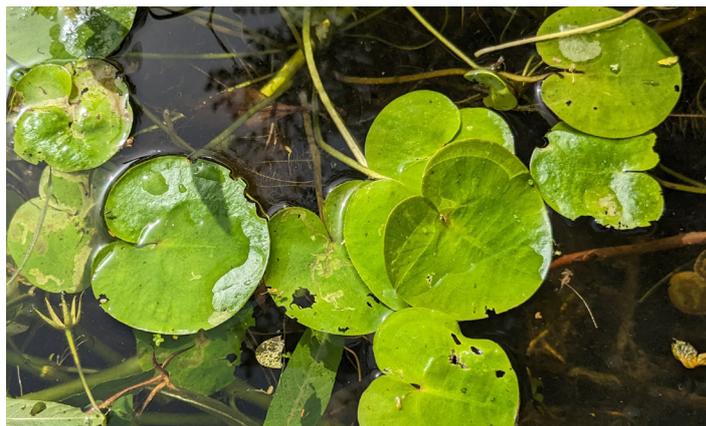


Scille d'automne © D. Hémeray



dans la réserve, mais l'espèce semblait en déclin sur ce site. Une prospection ciblée dans un secteur où la Scille n'avait pas été revue depuis une dizaine d'années, a permis de retrouver **plus de 200 pieds** ! C'est une bonne nouvelle, mais la dynamique de la végétation est importante (installation de petits arbustes, ronce...) et un passage de faucheuse pendant l'hiver devrait permettre de ralentir l'installation des ligneux et favoriser le maintien de cette belle station de Scille d'automne.

Enfin, l'inventaire annuel des îles de Mareau a été l'occasion de découvrir la présence de l'**Hydrocharis des grenouilles** (*Hydrochaeris morsus-ranae*), plus commune sur les étangs que sur la Loire. C'est une espèce inscrite comme vulnérable en Centre-Val de Loire, qui vient enrichir d'une belle manière l'inventaire des plantes de la réserve !



Hydrocharis des grenouilles © M.Chantreau

Nous en profitons pour **remercier les bénévoles** qui partagent leurs compétences botaniques et donnent de leur temps, ce qui nous permet de mener à bien certains suivis que l'équipe de la réserve ne pourrait réaliser seule.

Les stands passés ou à venir, de ce début d'automne

Nous étions présents début septembre à la **Fête du Pont à Meung-sur-Loire**, occasion de toucher un public nouveau juste à l'aval de la réserve naturelle. Les petites bêtes de l'eau étaient à l'honneur, pour sensibiliser notamment sur l'importance de la ressource en eau et sur la biodiversité menacée des zones humides.

Du 20 au 24 septembre, c'était le retour du **Festival de Loire** à Orléans. Le village pédagogique, désormais renommé « Place des Curieux », a changé de localisation et était situé proche du Pont Thinat. Comme lors de

chaque édition, nous avons proposé des animations pour les scolaires (dans la cour de l'Établissement Public Loire du mercredi au vendredi), puis, pour le grand public, sur le quai. De nouveaux supports ont été créés pour cet évènement.

Enfin, les 21 et 22 octobre, la commune de Mareau-aux-Prés organise sa **20e Fête des Plantes et de la biodiversité**. L'équipe de la réserve naturelle tiendra un stand et proposera des animations autour de la faune de la Loire. Ce sera aussi l'occasion de valoriser le partenariat avec la commune, qui a confié à notre association la gestion écologique de certaines de ses parcelles.



Stand à la fête du pont à Meung-sur-Loire © D. Hémercy

Quelques découvertes dans le Loiret en 2023

Notre base de données, Obs'45, s'enrichit de jour en jour avec de nombreuses observations faune et flore, améliorant les connaissances naturalistes de notre département.

Plus de 1500 espèces ont été saisies en 2023 pour presque 41 000 données supplémentaires. Parmi elles, plusieurs sont assez remarquables par leur rareté ou leur difficulté d'observation. On peut notamment citer le **Sympétrum vulgaire** (*Sympetrum vulgatum*), libellule en danger critique d'extinction en région, dont la dernière observation remonte à 2020 dans le Loiret ; le **Genêt d'Allemagne** (*Genista germanica*), également en danger critique d'extinction dans le Centre-Val de Loire, arbuste des landes humides, à rechercher dans la Forêt d'Orléans, ou encore le **Trèfle d'eau** (*Menyanthes trifoliata*) à l'ouest du Loiret dont les populations beauceronnes ont quasi disparu.



Trèfle d'eau © E. Vileski

Outre ces espèces rares, ont été observées des espèces dont la détermination est malaisée et qui seraient à rechercher. C'est le cas de certains papillons comme la **Piéride de l'Ibérie** (*Pieris mannii*), très ressemblant à la Piéride de la rave (*Pieris rapae*), la différence reposant sur la présence ou non d'une fourche. C'est également le cas du **Némusien** (*Lasiommata maera*), espèce dont les

données sont très rares dans le Loiret (seulement deux depuis 2013) et qui ressemble fortement à la Mégère (*Lasiommata magera*). Un examen minutieux des ailes permet de distinguer ces deux espèces. Pour sensibiliser sur ces espèces à rechercher, nous enrichissons les fiches espèces disponibles sur Obs'45 de critères de détermination, au fur et à mesure des découvertes.

Enfin, **plusieurs oiseaux non nicheurs dans le Loiret** ont été signalés, de passage dans notre département. Cela peut être des oiseaux en migration comme le **Merle à plastron** (*Turdus torquatus*) ou des individus erratiques, à l'image de l'**observation exceptionnelle d'un Gypaète barbu** (*Gypaetus barbatus*) au-dessus de Guilly, **première observation pour le Loiret** que l'on doit à notre ornithologue, recordman de la saisie de données, Pascal D. 😊 !



Gypaète barbu © P. Rossler

Nous espérons que les observations futures seront également pleines de surprises.

Enfin, bonne nouvelle, pour entamer l'automne, **l'observatoire des champignons est désormais ouvert sur Obs'45**. C'est l'occasion de rechercher de nouvelles espèces !

Pieridae > Pierinae > Pieris

Pieris mannii (Mayer, 1851)

Vue générale [Voir toutes les observations](#)

Espèce récemment connue dans le Loiret.
Très proche de *Pieris rapae*. Pour une bonne identification, prendre des photos du dessus **ET** du dessous des ailes.
Vue de dessous :
- sur l'aile postérieure, écailles grises uniformément présentes
- sur l'aile antérieure, présence d'une nervure fourchue (nervure 7)
Vue de dessus :
- sur l'aile antérieure, tache apicale atteignant la hauteur de la tache discoïdale (nervures 3 et 4)

Statuts

LRP LRP
LC LC

Espèce similaire

Pieris rapae

Carte de répartition

1 donnée	1 commune
1 maille Lambert93 10 km	1.04 % territoire maillé
1 maille Lambert93 5 km	0.26 % territoire maillé
1 maille Lambert93 1 km	0.01 % territoire maillé

Nom français :
Piéride de l'Ibérie

Lien(s) :
Artemisiae
Lepi'Net
Lepiforum

Lancement de deux études sur le Cuivré des marais

Le **Cuivré des marais** (*Lycaena dispar*) est un papillon protégé et classé vulnérable en région Centre-Val de Loire, dont les populations loirétaines ont régressé ces dernières décennies.

Papillon de prairies humides, ses principaux habitats sont menacés par de nombreuses perturbations : conversion des pâtures en monoculture, drainage des zones humides, assèchement général des sols, fermeture des milieux, pollutions diffuses, etc... Aujourd'hui, dans le département, l'espèce est principalement connue dans le Gâtinais de l'Est, la Puisaye et le Pays Fort.

Afin de vérifier la présence de cette espèce dans ces secteurs, notre association a répondu à un appel à projet de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour rechercher le Cuivré des marais et caractériser les prairies humides autour de plusieurs affluents du Loing (Betz, Cléry, Ouanne et Aveyron) dans le Gâtinais de l'Est. Pour le Pays Fort et notamment les bords de la Notreure, de l'Aquiaulne, de l'Ocre et de l'Ethelin, une étude similaire est financée par les Fonds Verts (aide financière de l'État pour accélérer la Transition Ecologique) avec un volet prévu pour des travaux de restauration de milieux.

Après une recherche cartographique de secteurs potentiellement favorables, environ **200 parcelles ont été parcourues cet été**. Un grand nombre d'entre elles se sont révélées **peu propices au Cuivré des marais** car trop sèches ou converties en monoculture mais il existe encore des ensembles de prairies humides qu'il conviendrait de préserver. En plus de la recherche du Cuivré

des marais, le cortège de papillons et la végétation sont étudiés, afin de caractériser l'état de conservation des parcelles. Enfin est notée la présence des **plantes hôtes de l'espèce, à savoir différentes espèces d'oseilles sauvages** (*Rumex spp.*).

Lors de cette campagne de terrain 2023, **une seule station de Cuivré des marais a été observée** (déjà connue en 2022 pour l'observation d'un imago) avec un œuf éclos et sa chenille. Cette **donnée de ponte est importante** car elle prouve que la prairie humide étudiée est bien fonctionnelle pour cette espèce.



Œuf éclos de Cuivré des marais et chenille à droite sur une feuille d'Oseille.

L'œuf de Cuivré des marais ressemble à un oursin alors que les œufs des autres espèces de cuivrés ressemblent à des balles de golf © Nicolas Déjean

De nouvelles recherches seront réalisées au printemps prochain, en espérant retrouver les anciennes stations connues de population de Cuivré des marais et même en découvrir de nouvelles.



Une prairie humide dans le Pays Fort © N. Déjean

Pélobate brun : résultats du suivi 2023

Le suivi du Pélobate brun des mares de Villenouan, sur le site du Conservatoire d'Espaces Naturels, réalisé annuellement par notre association, est terminé pour 2023. L'occasion pour nous de faire le **bilan de la reproduction** de cette espèce pour cette année.

Malgré des niveaux d'eau qui pouvaient sembler inquiétants en début d'année dans les mares, les pélobates ont cependant été au rendez-vous du printemps. Les pélobates mâles se sont fait entendre dès le 5 avril, et ils ont été entendus ensuite régulièrement jusqu'au 5 mai.

Au cours de cette période, **35 mâles chanteurs** ont pu être dénombrés, ce chiffre est une bonne moyenne par rapport à d'autres années.

De plus, ces mâles chanteurs ont été **entendus dans neuf mares différentes** du site du Conservatoire, ce qui est un record depuis le début des suivis en 2011, et la preuve que **les travaux de restauration menés par le Conservatoire ont porté leurs fruits**.

Le suivi de l'espèce s'est ensuite poursuivi au mois de juin avec l'inventaire des têtards, afin de confirmer la reproduction du Pélobate brun dans les mares. Cet inventaire se réalise par la pose de nasses dans toutes les mares du site, même celles où l'espèce n'a pas été entendue.

Au final, il s'avère que **des têtards ont été trouvés dans six mares**, ce qui égale par la même occasion le record de mares avec succès de reproduction qui datait de 2020 !

Avec ces résultats, l'année 2023 est considérée comme étant **une bonne année pour la reproduction du Pélobate brun**, contrairement aux deux années précédentes.

En plus du suivi annuel des mares du site de Villenouan, des prospections ont à nouveau été réalisées sur des mares situées à proximité du site de présence de l'espèce. Plus d'une **vingtaine de mares ont été testées en utilisant la technique de l'ADN environnemental** déjà expérimentée (malheureusement sans succès) en 2022. La méthode consiste à prélever des échantillons d'eau et d'analyser ensuite en laboratoire les fragments d'ADN présents pour y détecter des espèces. Les résultats sont reçus quelques mois après l'envoi des échantillons. Si le résultat est positif, cela signifie que l'espèce est présente sur le lieu d'échantillonnage, sinon l'espèce est considérée comme étant absente.

Les résultats de 2023 ne sont pas encore disponibles, mais nous ne manquerons pas de vous informer des retours obtenus dans la prochaine lettre d'info.

A l'année prochaine !



Mare où le Pélobate brun s'est reproduit en 2023 © K. Billard

Sternes : Une année mitigée, fortement marquée par la grippe aviaire

Dans la succession rarement interrompue d'années néfastes pour les Laridés que nous connaissons depuis 2007, l'année 2023 sera une année mitigée : nous avons à peine eu le temps de dénombrer les colonies que, le 18 mai, une brusque montée des eaux a emporté tous les nids installés sur les bancs de sable et les îles basses. Toutefois, des oiseaux se sont réinstallés dès l'émersion des grèves, principalement à Orléans (Cabinet vert à Saint-Jean-de-Braye, pont Thinat à Orléans) mais aussi sur quelques sites amont (Alboeuf à Chécy, l'Ormet à Saint-Gondon ou sur les îles de Bonny-sur-Loire).

Le bilan de la reproduction (en nombre de couples installés) s'élève donc à 198 couples de sternes pierregarins et 132 couples de sternes naines.



Sterne Pierregarin juvénile © J.C Picard

Bilan très mitigé donc, avec un nombre de jeunes à l'envol bien plus faible qu'espéré et des adultes reproducteurs durement touchés (chez la Sterne pierregarin en tous cas).

Par ailleurs, il est à noter que les îles « hautes » n'ont pas eu à jouer leur rôle de zone refuge pour les sternes : l'île des Boutrons n'a pas été occupée alors qu'elle abritait une magnifique colonie mixte l'année dernière, l'île aux oiseaux de Sandillon non plus, pas plus que l'île de Beaugency, qui paraît de moins en moins propice à l'installation des sternes car la végétation gagne du terrain d'année en année (malgré des chantiers

d'entretien du CEN) et que la présence de cinq ou six couples de Goélands leucophées constitue une sérieuse menace pour les poussins...

Malgré cela, nous continuons à maintenir des îles accueillantes pour les sternes et les mouettes : contrôle de la végétation (à Alboeuf) pour laisser des zones de sol nu, contrôle des dérangements (accostages d'embarcations, chiens divagants...), pose de panneaux autour des colonies les plus importantes...

Un comité régional de bassin a été créé sous la houlette de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels. L'un des groupes de travail formés au sein de ce comité réfléchit à sacrifier des « îles refuges » pour permettre la reproduction des oiseaux quels que soient les aléas de la Loire : il s'agirait d'îles occupées régulièrement, présentant des points hauts reliés aux grèves par des pentes douces (faciles à emprunter par les poussins) pour faciliter la résilience de la colonie face aux crues.

Ce travail de réflexion est en cours et LNE participe activement aux réunions. Par ailleurs, **notre association poursuit son partenariat avec la DDT** et est invitée à venir contrôler, avant chaque intervention d'engins dans le lit mineur, **que les travaux n'aient pas d'impact négatif sur la faune et la flore.** Les gros travaux de gestion se déroulent généralement à l'automne ou à la fin de l'hiver.



Installation panneau APB îlot C Mareau
© D. Hémeray

Balbusard, plutôt une bonne année

L'été s'est déroulé paisiblement sur le front du Balbusard, avec un **succès reproducteur encourageant**. La petite équipe de bénévoles a continué à suivre et surveiller la **trentaine de nids installés dans le Loiret**, que ce soit en forêt d'Orléans, en propriété privée mais aussi sur quelques pylônes Rte.

Cette année, les pluies régulières ont réduit les risques d'incendies et la forêt est restée ouverte aux promeneurs pendant toute la saison, nous permettant d'assurer nos permanences à l'observatoire du Ravoir tous les dimanches et même les jours fériés. Entre mars et la fin août, **plus de 1 400 personnes ont ainsi été sensibilisées** à la protection du Balbusard.

Au Ravoir, c'est le couple 6.A-Panchita qui s'est à nouveau reproduit, menant **trois jeunes à l'envol**. Le plus âgé a toutefois disparu deux jours après avoir quitté le nid. Comme, au moment de l'envol, les jeunes



Panchita © G. Perrodin

dépendent totalement des parents et ne s'éloignent guère du nid, il est donc quasiment certain que ce jeune est mort. Prédation ? Accident d'atterrissage ? Problème physique ? Mystère... Cette situation nous est malheureusement familière puisqu'il est arrivé plusieurs fois dans l'histoire du Ravoir qu'un des jeunes disparaisse quelques jours après son envol ; la dernière fois c'était en 2019.

Heureusement, le deuxième jeune a pu évoluer sans encombre jusqu'à son émancipation qu'il a dû acquérir peu après le 5 août, date à laquelle il a été observé pour la dernière fois sur l'étang.



Jeune ADI au Ravoir le 4 juillet 2023 © G. Perrodin

Quant au petit dernier, il n'a pas cessé de nous inquiéter tout au long de sa croissance : régulièrement et rudement agressé par ses aînés quand il était petit, il était chétif, montrait une pousse anormale des plumes et n'avait pu être bagué comme ses frère et sœur à la mi-juin. Nous craignons à ce moment-là qu'il ne survive pas ou qu'il ne puisse jamais voler. Mais il a tenu bon, s'est progressivement emplumé et a fini par effectuer son premier vol à la fin du mois de juillet, soit un mois après les deux aînés. Il est actuellement toujours sur le site du Ravoir, ravitaillé par son père et nous espérons qu'il pourra partir en migration sans encombre. Comme il n'est pas bagué, nous ne pourrions toutefois le suivre très longtemps et ne saurons jamais ce qu'il est devenu...

Comme à son habitude, Panchita n'a pas attendu la complète émancipation de ses jeunes pour partir en migration. Observée pour la dernière fois le 5 août, elle était arrivée sur sa zone d'hivernage dans l'estuaire de l'Eo le 10 août, soit un trajet Loiret-Asturies de cinq jours.

Ailleurs dans le Loiret, sur les 29 couples connus qui ont entamé une ponte, 27 se sont reproduits avec succès, menant 56 jeunes à l'envol. Il est à noter que le couple de Latingy, qui a fait les choux gras de la presse suite à l'abandon du nid historique, a été retrouvé par un naturaliste à quelques centaines de mètres de là... Le couple a élevé trois jeunes sur un nid naturel et ils ont pris leur envol autour du 9 juillet.

Bienvenue dans mon jardin au naturel

A la découverte des jardins secs ?

34 jardins à découvrir étaient au programme de la 13^e édition de l'évènement « Bienvenue dans mon jardin au naturel » les samedi 10 et dimanche 11 juin 2023, ils ont reçu près de 1700 visites sur le week-end.



Jardin d'Aurélié et Patrick Gauducheau à Donnery ©P. Gauducheau



Jardin de Nathalie Berna à Saint-Jean-de-Braye © LNE



Cette année, nous invitons à **réaliser un jardin sec** chez soi dans le but de créer un massif composé de plantes résistantes à la sécheresse pour s'adapter face au changement climatique et aux restrictions d'eau estivales de plus en plus fréquentes.

Pour montrer l'exemple, l'entrée de la Maison de la Nature et de l'Environnement a connu un réaménagement profitable avec la réalisation par un paysagiste (François Salle, de C3PO) d'un massif essentiellement composé de plantes aromatiques et sauvages.



Jardin sec de la MNE © LNE

Un tutoriel est mis à disposition des jardiniers qui souhaiteraient en réaliser un dans leur jardin :

https://www.loiret-nature-environnement.org/images/Zero_pesticide/Creer_son_jardin_sec.pdf

Un grand merci aux jardinier.e.s qui ont ouvert leurs portes au public et rendez-vous l'an prochain pour une nouvelle édition !



Jardinière des Chats Ferrés à Orléans © LNE

Objectif Climat 2030

12 villes engagées avec LNE

La ville de Saint-Jean-le-Blanc sera la 12e commune à se lancer dans le programme « Objectif Climat 2030 » avec une signature de notre convention de partenariat le 2 octobre. Un état des lieux des vulnérabilités du territoire y sera réalisé dès la fin de l'année avant la définition du plan d'action et des ateliers de sensibilisation des habitants à partir de 2024.



Dans les autres communes dont l'accompagnement est en cours, différentes actions sont prévues cet automne, comme la végétalisation d'un mur et d'une pergola pour **rafraichir la cour d'école de Cercottes lors des périodes chaudes**, la plantation d'une micro-forêt urbaine à **Jargeau** ou la réalisation d'un jardin de pluie à Ingré avec l'aide d'étudiant.e.s en aménagement/paysage du lycée horticole de la Mouillère, en déconnectant une gouttière du réseau d'eau pluviale et en l'infiltrant sur place près de la bibliothèque communale.

Vie associative

Travaux à la Maison de la Nature et de l'Environnement, suite...

La MNE poursuit sa mue avec une nouvelle phase de travaux pour la rénovation du bureau de « la réserve naturelle ».

Toute l'équipe des permanents s'est mobilisée sur une journée pour décoller le papier peint et la vieille



moquette du sol...

Des peintres professionnels ont pris le relais pour nous rendre un bureau « comme neuf » et très lumineux !

Enfin, deux bénévoles ont « planché » sur le sol, qui a été recouvert d'un parquet stratifié, bien plus simple à entretenir.

Un grand merci à tous pour ce résultat très appréciable !



Bureau de la réserve naturelle - Avant travaux © LNE



Bureau de la réserve naturelle - Après travaux © LNE

Commissions consultatives – Nous avons besoin de vous !

Présentation du « CODERST »

Parmi les presque **40 commissions administratives consultatives** auxquelles participent les représentants de LNE, nous avons choisi de vous présenter aujourd'hui le **CODERST, le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques.**

Le CODERST est une instance de concertation et de conseil pour aider à la prise de décision du Préfet.

Son rôle

Le CODERST concourt à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des politiques publiques dans les domaines de la protection de l'environnement, de la gestion durable des ressources naturelles et de la prévention des risques sanitaires et technologiques.

Il est chargé d'émettre un avis sur les projets d'actes réglementaires et individuels en matière d'installations classées, de déchets, de protection de la qualité de l'air et de l'atmosphère, de protection de l'eau et des milieux aquatiques, d'eaux destinées à la consommation humaine et d'eaux minérales naturelles, de piscines et de baignades, de risques sanitaires liés à l'habitat et de lutte contre les moustiques.

Sa composition

Le CODERST réunit 24 membres désignés par arrêté préfectoral, pour une durée de trois ans renouvelables et répartis comme suit pour le Loiret :

- 6 représentants de l'Etat,
- 5 représentants du collège des collectivités territoriales (conseillers départementaux, maires ...),
- 9 représentants d'associations, de professions et d'experts ayant leur activité dans les domaines de compétences de ce Conseil (protection de l'environnement, défense des consommateurs, pêche, profession agricole, chambre des métiers, industriels et exploitants d'installations classées, experts scientifiques),
- 4 personnalités qualifiées représentant l'ordre des médecins, la métropole (gestion des risques), l'ordre des vétérinaires et un hydrogéologue agréé.

Son fonctionnement

Le CODERST se réunit environ une fois par mois. Il ne délibère valablement sur les questions qui lui sont soumises que si le quorum est atteint et se prononce à la majorité des voix des membres présents. En cas d'égalité des voix, celle du président de séance est prépondérante.

Préalablement à toute réunion, les membres reçoivent une convocation accompagnée de l'ordre du jour et des documents nécessaires à l'examen des affaires inscrites. Ces documents comprennent notamment le projet d'arrêté dans le cas des Installations classées pour la Protection de l'Environnement.

Régulièrement, en séance, **les services de l'état présentent des bilans notamment des inspections effectuées par leurs agents.**

Séance type pour chacun des dossiers étudiés :

- Présentation des informations recueillies au cours de la procédure dans un rapport de synthèse préparé par le service instructeur.
- Audition du requérant invité à faire part de ses observations (en particulier sur le projet d'arrêté) et à répondre aux questions éventuelles des membres du Conseil.
- Délibération des membres.

L'avis du CODERST et le projet final d'arrêté préfectoral sont ensuite transmis au requérant qui peut faire part par écrit de ses remarques au Préfet dans un délai de 15 jours. Des modifications peuvent éventuellement être apportées à l'arrêté. Sans réponse du requérant, la Préfecture considère qu'il n'y a pas d'observation. La décision finale est formalisée par l'arrêté préfectoral.

Chaque réunion donne lieu à l'établissement d'un procès-verbal signé par le président de séance et approuvé par les membres à la séance suivante. **Les procès-verbaux des CODERST sont consultables sur le site : <https://www.loiret.gouv.fr>**

NB : leur mise en ligne se fait avec un certain retard par rapport à la date de tenue des réunions.

Pour notre département du Loiret, les représentants de l'association LNE sont Didier PAPET, titulaire, et Alain DELHOMELLE, suppléant. Les dossiers sont étudiés en concertation avec préparation de questions éventuelles.

Un bilan de ces réunions est systématiquement fait lors du Bureau de l'association.

Si ces sujets vous intéressent, n'hésitez pas à prendre contact avec nous, nous vous mettrons en relation avec nos représentants actuels.

L'association a besoin de bénévoles pour la représenter dans ces commissions, car elle porte, souvent seule, la voix de l'environnement !

Autres commissions en lien avec les risques naturels, industriels et technologiques



Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST)

Stratégie locale de gestion des risques d'inondation

Commission de Suivi des Sites (CSS) U.T.O.M. de Saran

Commission de Suivi des Sites (CSS) du centre de stockage de déchets non dangereux de Chevilly